

Activité  
médicale

## LES MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LE SECTEUR DU BTP : LES DERNIÈRES STATISTIQUES ANNUELLES

Comme évoqué dans la lettre du 4<sup>e</sup> trimestre 2012, les Troubles Musculo Squelettiques (Tableaux (T) de MP 57,97 et 98) sont les Maladies Professionnelles (MP) les plus fréquentes pour l'ensemble du régime général. Il en est de même pour le secteur d'activité du BTP.

Les affections périarticulaires (T57) sont les MP les plus fréquentes avec 5174 cas indemnisés par l'assurance maladie en France. Au sein de ce tableau, l'épaule est la première localisation concernée (2052 cas), suivie de la main et du poignet (1643 cas), du coude (1090) puis du genou (374) et enfin de la cheville et du pied (11 cas).

Les affections chroniques de rachis lombaire provoquées par la manutention de charges lourdes sont en 2<sup>e</sup> position (T98 ; 582 cas), viennent ensuite les lésions chroniques du ménisque (T79 ; 252 cas) liées aux efforts ou port de charges en position agenouillée ou accroupie. Les affections liées à l'amiante (T30) tiennent encore la 4<sup>e</sup> place. La surdit , qui a été reconnue dans 139 cas arrive en 5<sup>e</sup> position (T42).

Voici donc matière à réfléchir pour orienter et définir votre stratégie de prévention sur le long terme ! Retrouvez plus de détails sur les MP ainsi que les tableaux sur le site de l'INRS ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)). Des aides à la prévention des TMS sont consultables sur le site [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr). N'hésitez pas à solliciter votre service de santé au travail, l'ASTBTP 13 ([www.astbtp13.fr](http://www.astbtp13.fr)) ainsi que l'organisme professionnel de prévention des risques ([www.oppbtp.com](http://www.oppbtp.com)).

Dr A. J.



Edito



Daniel DUGOURD

Président  
de l'ASTBTP 13

### Projet de service ASTBTP 13 : objectif atteint et validation sans réserve

Nous vous rappelons dans la lettre d'information N° 8 les obligations de l'ASTBTP 13 au regard de la loi du 20 Juillet 2011 : l'élaboration d'un projet de service.

Sa conception et sa rédaction ont mobilisé l'équipe pluridisciplinaire de l'ASTBTP 13 durant une année.

Ce projet de service, correspondant à la mise en œuvre d'une nouvelle offre de service pluridisciplinaire (nouvelles missions dédiées au service de santé par le législateur), a été présenté auprès des services de la DIRECCTE courant juin 2013. Le résultat est satisfaisant puisque la validation de ce dernier nous a été notifiée sans réserve, conforme aux dispositions légales et réglementaires.

Nous sommes aujourd'hui dans le déploiement de ce projet nécessitant d'adapter les ressources, les moyens et les bonnes pratiques.

Au-delà de ce projet de service, l'ASTBTP 13 doit s'engager à échéance de fin 2013 (conformément aux obligations légales et réglementaires) dans l'élaboration d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Cette contractualisation avec les services de l'état et les partenaires préventeurs (DIRECCTE, CARSAT, OPPBTP) définit des obligations de résultats dans la mise en œuvre d'actions concrètes et prioritaires (après une phase de diagnostic) ayant pour finalité de participer à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés, et d'améliorer les conditions de travail dans un objectif exclusif de prévention.

Infos  
administratives

## L'ASTBTP 13 EN QUELQUES CHIFFRES : UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

### ENTREPRISES / EFFECTIFS EN CHARGE

- 5 300 entreprises adhérentes avec une moyenne de 800 nouveaux adhérents annuels
- 54 000 salariés du BTP en charge, dont 24 000 soumis à une surveillance médicale renforcée
- 40 300 visites médicales réalisées dans le domaine du BTP et dans l'environnement de la pétrochimie, la sidérurgie lourde, le nucléaire et l'hyperbarie.
- 80 800 examens complémentaires, dont 89% réalisés dans le service.

### RESSOURCES PLURIDISCIPLINAIRES

- 20 Médecins du travail et 2 Médecins Internes en médecine du travail
- 2 Infirmières Diplômées d'Etat en Santé au Travail (I.D.E.S.T.)
- 2 Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P.)
- 2 Techniciennes en prévention
- 2 Assistantes de Service de Santé au Travail (A.S.S.T.)
- 2 Formateurs préventeurs
- 15 Secrétaires médicales
- 10 Secrétaires de secteur/convocatrices
- Un réseau de psychologues du travail et assistantes sociales

### MOYENS DE L'ASTBTP 13

- 16 centres médicaux répartis sur l'ensemble du département des Bouches du Rhône au plus proche des entreprises

### ETUDES TECHNIQUES EN ENTREPRISE / ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

- Etudes de bruit, prélèvements de poussières et de fumées de soudage
- Mesures de vibrations système main/bras ou corps complet
- Conseils en prévention collective et individuelle (choix des E.P.I.)
- Campagnes de sensibilisation au bruit et aux fumées de soudage
- Campagnes de sensibilisation aux risques chimiques
- Campagnes de sensibilisation à la pénibilité dans le BTP

### FORMATION

- 105 sessions de formation et 862 candidats reçus
  - Sauveteur Secouriste du Travail
  - Gestes et Postures
  - Risque incendie
  - Risque routier

V. C.

# LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

## CHAPITRE 7 : PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LE BRUIT



Le bruit en milieu de travail est à l'origine de nombreuses pathologies (surdités, stress, fatigue...). Il existe de très nombreuses protections pour limiter l'exposition au bruit des salariés et notamment le port de protecteurs individuels.

### LES PROTECTEURS INDIVIDUELS CONTRE LE BRUIT (PICB)

Les **PICB de type passif** forment un obstacle à l'accès des ondes sonores dans l'appareil auditif.

Les **PICB actifs** sont, quant à eux, munis d'un dispositif électronique permettant une réduction automatique active des bruits.

Dans la pratique, nous trouvons les protecteurs munis de "coquilles" (**casque, serre-tête, serre-nuque**) qui font obstacles et qui englobent le pavillon de l'oreille, et nous trouvons également les **bouchons d'oreille** qui obturent le conduit auditif.

### QUELLE EFFICACITÉ ?

Le PICB doit être porté en permanence, affaiblir suffisamment le bruit auquel est exposé le salarié et être le plus confortable possible. Il faut veiller à :

- Bien lire le mode d'emploi
- Respecter les règles essentielles à la mise en place des PICB
- Entretien des PICB

**Les salariés doivent être informés** des risques liés à l'exposition au bruit et de la bonne méthode de mise en place des PICB.

Un PICB peut couramment permettre un affaiblissement global de 20 décibels A (dB(A)). Mais lors de la journée de travail, **l'atténuation réelle est souvent très inférieure à celle annoncée par le fabricant !**

De plus, nous notons que pour une exposition de 8 heures à 100 dB(A) avec un PICB atténuant de 30 dB(A), le non-port du PICB pendant une minute diminue la protection effective de 5 dB(A) !

*Sources :*  
Les équipements de protection individuelle de l'ouïe. Choix et utilisation. ED 868, INRS  
Protection individuelle contre le bruit : faire obstacle au niveau de l'oreille ou obturer le conduit auditif - INRS



K.L.

## FEUX ET EXTINCTEURS

**Les extincteurs ne s'utilisent que pour un début d'incendie, c'est-à-dire un feu NAISSANT !**

Classes	Combustibles	Moyens d'extinctions
<b>A</b>	- Bois - Papier - Carton - Charbon - Végétaux - Textiles naturels	- Eau (jet plein / jet diffusé) - Eau (avec ou sans additif) - Poudre polyvalente - Mousse (chimique / physique)
<b>B</b>	- Liquides particulièrement inflammables	- Poudre polyvalente - Dioxyde de carbone - Halons - Mousse physique anti alcool
	- Liquides inflammables 1 <sup>ère</sup> catégorie (Pétroles, essence,...) - Liquides inflammables 2 <sup>ème</sup> catégorie (Gasoil, huile, graisse, ...)	- Poudre polyvalente - Dioxyde de carbone - Halons - Mousse physique
	- Matière plastique - Tissus synthétiques - Caoutchouc - Etc	- Poudre polyvalente - Eau diffusée avec additif
<b>C</b>	- Gaz de ville - Butane - Etc - Propane - Méthane	- Poudre polyvalente - Dioxyde de carbone - Halons
<b>D</b>	- Aluminium - Sodium - Magnésium - Potassium	- Poudres et liquides spéciaux - Sable sec - Ciment
<b>E</b>	- Electricité	- Poudre polyvalente - Dioxyde de carbone (limite 1000 volts)
<b>F</b>	- Huiles végétales et animales - Graisses végétales et animales - Etc	- Poudre polyvalente par projection horizontale - Mousse physique par projection horizontale - Par application d'un «couvercle» ou d'un linge humide